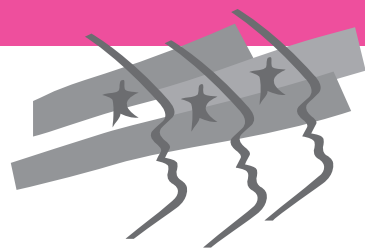


La lettre du MEDEF de l'Ain

N° 47 - Mars 2014 - Avril 2014



MEDEF de l'ain
Mouvement des Entreprises de France

France 2020

L'objectif « France 2020 - pour faire gagner la France » lancé par Pierre Gattaz est de présenter la vision des entreprises et des entrepreneurs pour retrouver une France ambitieuse, porteuse d'espoir et d'enthousiasme.

Ce projet ne se réalisera que s'il est largement partagé et si chacun y contribue. Nous avons besoin des idées et de la participation de tous. Nous vous attendons donc nombreux pour travailler sur ce projet **le 10 mars 2014, à 18h au MEDEF de l'Ain, à Péronnas.**

Simplification

Afin de vous informer et de faire de vous un acteur de la simplification, un espace simplification a été créé par le MEDEF sur son site pour recueillir vos remarques. Nous vous rappelons que nous avons besoin de vous pour nous signaler les textes législatifs, réglementaires, les normes qui vous empoisonnent la vie au quotidien à l'adresse suivante : **simplification@medef.fr**
L'objectif du MEDEF : cibler certaines mesures, principalement en droit du travail, droit fiscal, droit de l'environnement dont l'abrogation ou la modification se traduirait par un gain de temps et d'argent pour les entreprises. Nous avons besoin d'exemples simples, concrets et opérationnels. Un point sur ces travaux sera fait à l'occasion de notre prochaine réunion du 25 mars par Bernard GAUD, Président du MEDEF Rhône-Alpes.

ÉDITO

Pacte de responsabilité

Afin de dépasser les interprétations et commentaires, souvent erronés, des déclarations de Pierre GATTAZ, il me paraît utile de rappeler la position du MEDEF vis-à-vis du Pacte de responsabilité. L'action se décline en 6 points :

- 1 Il y a urgence de lancer les réformes** indispensables pour sortir notre pays d'une situation critique.
- 2** Cela nécessite un changement d'approche en **plaçant l'entreprise au cœur de nos politiques**. Suite aux propositions du MEDEF dans le pacte de confiance faites au Président de la République en Novembre 2013, le Pacte de responsabilité annoncé par François Hollande en janvier 2014 **implique que chaque partenaire prenne ses responsabilités**.
- 3 Il faut rétablir la compétitivité donc les marges des entreprises** via la baisse des charges, c'est-à-dire le coût du travail et la fiscalité.
Cela implique donc une baisse forte de la dépense publique pour redonner de l'air à notre économie.
- 4** Le Pacte de responsabilité doit marquer un changement d'état d'esprit pour **rétablir la confiance**. Nos engagements seront donc des engagements de mobilisation, d'objectifs et de moyens. Il faut cesser la démarche de « contrainte-contrôle-sanctions » pour passer enfin à un mode « d'incitation-simplification-confiance ». En résumé, ces contreparties doivent être des engagements de moyens, dans un mode de motivation et de confiance, et non pas des engagements de résultats, dans un mode de contraintes et de défiance.
- 5** Il faut se fixer un **objectif ambitieux**, travailler avec méthode et dans la durée. Le MEDEF a porté depuis plusieurs semaines l'objectif de créer 1 million d'emplois en 5 ans, voilà notre ambition.
Ce sera la conséquence des mesures prises et demandera de la constance dans l'effort.
- 6** Il faut **tenir un discours de vérité vis-à-vis de nos concitoyens**. La réforme n'est pas un exercice facile dans notre pays mais le MEDEF continuera à être force de proposition et à affirmer les réalités de nos chefs d'entreprises sur le terrain, sans agressivité, mais sans faux semblants ni langue de bois.

Notre détermination et notre mobilisation restent une priorité pour faire gagner notre pays, nos entreprises et l'emploi. Nous vous donnons **rendez-vous le 25 mars** à 18h30 (Maison des Entreprises - Péronnas) pour échanger sur la mise en œuvre du Pacte de responsabilité.

Francis GUAITOLI,
Président



Juge au tribunal de commerce de Bourg en Bresse



Le tribunal est constitué de **21 juges, dont 5 femmes, chefs d'entreprise élus par les chefs d'entreprise du département**, qui se consacrent bénévolement à ce travail. Familiers de l'entreprise, ils apportent leur expérience concrète à l'application rigoureuse des dispositions législatives. En toute **indépendance, impartialité, intégrité**, ils agissent avec compétence dans la légalité, l'attention à autrui, la réserve et la discrétion.

La **prévention** est essentielle avant toute cessation de paiement. La juridiction spéciale du Président ouvre la porte à la **conciliation** et au **mandat ad'hoc**. Le caractère strictement **confidentiel** de ces entretiens souvent très efficaces en font une aide puissante avant l'irréversible.

Plus classiques, deux types de contentieux sont traités : Le **contentieux général** où sont jugés les conflits dans lesquels sont impliqués un ou des commerçants: exécution des contrats, cautions, règlement, etc. et le **traitement des entreprises en difficultés** : au-delà de la **liquidation judiciaire**, qui touche les entreprises

fortement handicapées, les juges, accompagnés du procureur de la République, s'efforcent d'orienter les affaires vers le **redressement judiciaire** pour conduire selon les cas vers un **plan de continuation** ou un **plan de cession**.

En 2013, avec l'appui de Stéphane Saint Pol, juge, le tribunal s'est lancé dans la dématérialisation des procédures. Chaque juge peut ainsi accéder à l'ensemble des ressources nécessaires au traitement des litiges. En outre, un ancien juge, Patrice Henry, assure une formation interne destinée aux juges commissaires.

J'encourage le chef d'entreprise à postuler au Tribunal de Commerce. Il s'agit d'une vraie reconnaissance de ses qualités d'entrepreneur. Cette fonction est riche d'enseignement à titre personnel et pour son entreprise. Enfin la formation systématique des nouveaux juges par l'Ecole Nationale de la Magistrature est un réel atout.

Alain MANSION
Président

Favoriser la médiation avant de se lancer dans une procédure

À l'occasion de la conciliation ou du jugement, les juges proposent aux parties une médiation. Plusieurs conditions peuvent les conduire à cette préconisation. Par exemple lorsqu'ils constatent que le litige prud'homal n'est qu'un élément du contentieux des parties (un contentieux du travail entre un père et sa fille, qui cache un problème de succession.) ou lorsque le contentieux est le résultat d'une incompréhension qui a dégénéré ou encore suite à un manque de reconnaissance. La médiation permet d'évoquer des valeurs et de rétablir la relation par l'expression sans pour autant renchérir les indemnités allouées. Elle offre alors la possibilité de crever les abcès, en toute confidentialité, en autant de temps que nécessaire contrairement à la conciliation qui se limite à un court moment.



« Le médiateur est une personne physique, qualifiée, neutre, impartiale et indépendante, sans pouvoir de décision sur le fond du litige. Il a pour mission d'entendre les parties en conflit, de les réunir pour leur permettre de confronter leurs points de vue et de les aider à parvenir à une solution négociée et conforme à leurs intérêts respectifs. »

La médiation peut être prescrite par le magistrat du conseil de prud'hommes, du tribunal de commerce ou du tribunal de Grande Instance et ne peut intervenir que pour des litiges d'ordre social ou commercial. L'entreprise peut également faire appel à un médiateur en amont de toute procédure. Dans l'Ain une dizaine de médiateurs ont été formés par la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Alain Walter
Email : mediateurscnpmain@gmail.com

Un engagement au profit des entreprises

Les prud'hommes

Présidents et vice présidents ont été élus lors de la rentrée solennelle des trois conseils de prud'hommes, l'occasion pour nous de revenir sur cette juridiction et l'intérêt d'être conseiller.



Martine GONNET, Vice-Présidente à Belley

Elue conseillère prud'homme depuis 2005, ce mandat me permet de m'impliquer dans le monde du travail et de la justice. J'ai apporté ma contribution tout d'abord en qualité de suppléante puis comme titulaire en section industrie. J'ai assuré la présidence et la vice-présidence du Conseil des Prud'hommes de Belley. Ces fonctions apportent de la confiance en soi et une autre vision de l'entreprise. J'aime partager, échanger, nouer de bonnes et nouvelles relations, apprendre au contact des autres. Les

formations dispensées par le MEDEF, puis les recherches que je suis amenée à effectuer sur le droit du travail, m'ont rendue plus autonome, précise et vigilante dans mes expériences personnelles. Pour conclure je peux dire que ma satisfaction est à la hauteur des attentes que je souhaitais acquérir.

Marie Line DESMARQUEST, Vice Présidente à Oyonnax

Je suis élue au conseil de prud'hommes depuis une vingtaine d'année successivement en section industrie puis encadrement et pour la première fois vice présidente. Cette fonction confère une vision différente, plus globale et avec plus de hauteur. Avec le Président nous travaillons en équipe et nous allons mener une réflexion sur l'évolution possible de notre conseil. A titre d'exemple, nous travaillerons à l'harmonisation des procédures entre les différentes sections du conseil ainsi que sur l'image de celui-ci à l'extérieur. En période de crise, le nombre d'affaires a tendance à diminuer car d'une part les salariés « osent » moins recourir aux prud'hommes et d'autre part il y a un nombre plus important de Plans de Sauvegarde de l'Emploi. Je note aussi, avec satisfaction, qu'au fil du temps les mentalités ont évolué très favorablement notamment en raison des formations des conseillers qui leur donnent des outils pour juger en droit. Ainsi nous évitons des combats stériles.



Alain WALTER, Président à Bourg en Bresse

A l'issue d'une carrière professionnelle bien remplie, j'ai décidé de me consacrer à une activité favorisant le raisonnement intellectuel et les relations humaines. Attiré par les prud'hommes, j'ai été élu dans le collège Industrie à Bourg en Bresse. Pour me former, j'ai commencé par des procédures de référé, car ce sont des affaires simples à juger avec des règlements souvent à l'amiable. Puis, de plus en plus intéressé par ce monde judiciaire, je me suis impliqué jusqu'à accepter la présidence du

Conseil à la suite de Christophe BLONDEL, conseiller employeur, Président et Vice Président de longues années. A Bourg 47 conseillers employeurs et salariés siègent de manière paritaire. Mon rôle consiste à veiller au bon fonctionnement du Conseil des prud'hommes notamment dans l'animation, la coordination des différentes sections en concertation avec le collège salarié. Je représente aussi le Conseil auprès des magistrats, du procureur général, dans le débat sur les juridictions du 21e siècle, notamment.

La juridiction des prud'hommes est en pleine évolution, sur trois sujets majeurs de réflexion :

- le mode « Election » du conseiller deviendrait un mode « **Désignation** » en fonction de la représentativité des syndicats patronaux et salariaux,
- la « conciliation » au niveau du droit du travail serait renforcée aboutissant à une **super conciliation**,
- l'« échevinage » (que nous ne voulons pas) c'est la **présence d'un juge de carrière** en première instance.

Enfin, je voudrai parler de mon autre engagement en lien avec les prud'hommes : la Médiation moyen alternatif de résolution de conflits en plein développement. (voir article page 2)

Agenda

10 Mars 2014, à 18h

«La France 2020 : vos idées pour faire gagner la France»

Maison des Entreprises
247 chemin de Bellevue
01960 Peronnas

18 mars 2014, de 7h40 à 10h30

Visite de l'URSSAF Rhône-Alpes, site de l'Ain

ZAC des Belouses
467, avenue San Severo
01000 Bourg en Bresse

25 mars 2014, à 18h30

Conférence « Le pacte de Responsabilité »

Maison des Entreprises
247 chemin de Bellevue
01960 Peronnas

3 avril 2014 - 7 avril 2014 - 10 avril 2014 - 15 avril 2014, 18h30

Réunions sur les territoires
Lieux et thèmes à définir.

8 avril 2014, de 9h à 17h

Comment créer un esprit coopératif afin de prévenir les risques psychosociaux ?

Maison des Entreprises
247 chemin de Bellevue
01960 Peronnas

8 avril 2014

3^e Edition du « Printemps des Entrepreneurs »

Journée. Double Mixte
9 Avenue Gaston Berger
69100 VILLEURBANNE

10 avril 2014, de 14h30 à 16h30

La malentendance, une pathologie qui galope
Maison des Entreprises
247 chemin de Bellevue
01960 Peronnas



Amallia

En 2013, Amallia Bourg-en-Bresse a accompagné 836 entreprises et leurs salariés, dans un contexte économique difficile et un marché de l'immobilier très disparate, selon les territoires. Plus de 4 000 aides et services ont été apportés aux salariés de vos entreprises durant l'année écoulée :

Pour louer :

- Nous avons avancé 1687 cautions LOCA-PASS® pour un montant de 682 000 €
- Nous nous sommes engagés à hauteur de 6,3 M€ pour 1 387 salariés auprès des bailleurs sociaux afin de garantir le paiement de leurs loyers en cas d'impayés.
- Nous avons trouvé une location à 533 Familles

Pour acheter :

- Nous avons financé 311 Prêts « accession » et « travaux » pour un montant total de 4,4 M€
- Nous avons transmis 52 dossiers de financement à nos partenaires bancaires pour un montant de 6,7 M€

Pour accompagner la mobilité professionnelle :

- Nous avons financé 258 aides pour un montant de 380 000 €
 - Nous avons logé 64 familles
- ### Pour aider les salariés en difficulté :
- Nous avons accompagné 162 salariés en difficulté

Retrouvez l'ensemble de nos services, adaptées à chaque situation, sur : amallia.fr

Location

Votre salarié cherche une location, Amallia lui apporte des réponses concrètes :

- Offres de location
- Avance de caution
- Garanties de loyer
- Aide financière pour les jeunes en formation
- Solutions de logements temporaires

Travaux

Votre salarié veut améliorer son logement, Amallia l'accompagne :

- Conseils et aide dans le montage financier du projet
- Conditions de financement particulières négociées
- Solutions de logements temporaires

Accession

Votre salarié a un projet immobilier, Amallia l'accompagne dans sa démarche :

- Conseil en financement
- Offres de biens à l'achat
- Prêt accession Action Logement

Investissement éthique

Votre salarié prépare son avenir et choisit d'investir, Amallia le guide vers des opportunités d'investissement locatif :

- Choix de programmes immobiliers
- Conseil en financement
- Gestion locative du bien

Mobilité

Votre salarié doit déménager pour son travail, Amallia simplifie sa mobilité :

- Service d'accompagnement
- Aides financières
- Offres de logements à la location et à l'achat

Solidarités

Votre salarié est confronté à des difficultés, Amallia est à ses côtés :

- Diagnostic individuel
- Prêts Action Logement
- Aides complémentaires
- Orientation vers des partenaires spécialisés

L'Association Femmes Chefs d'Entreprises

Michèle Content, agent général d'Assurance, a été élue présidente pour son 2^{ème} mandat, pour 3 ans. Dynamique, fédératrice, elle a su mobiliser les « troupes » depuis 3 ans pour poursuivre nos objectifs : faciliter la prise de responsabilités des femmes chefs d'entreprises dans la vie économique et renforcer leur présence dans les instances décisionnelles au niveau local, régional et national tout en informant et formant ses membres. Nous nous rassemblons autour de valeurs fortes : la solidarité, l'amitié et le partage d'expérience. C'est donc tout naturellement que nous l'avons réélue à l'unanimité.

Notre délégation poursuit son développement et accueille cette année 5 nouvelles adhérentes. Dans cet esprit, nous venons de rejoindre le Medef de l'Ain.

Contact : Emmanuelle Perret, emmanuelle.perret@takema.fr 06 14 87 55 81



247 Chemin de Bellevue
BP 21 01960 PÉRONNAS

Tél. 04 74 32 17 10
Fax 04 74 32 00 59

sylviefavro@medef-ain.com
www.medef-ain.com

Prochaine publication de La lettre du MEDEF de l'Ain : Mai 2014. A très bientôt ! Contact : Sylvie FAVRO
Directeur de Publication : Elisabeth REFFAY - Directeur Général du MEDEF de l'Ain - Réalisation : dsfi-bourgenbresse.com